

p.B.31.22.1.Afr.S.1. - YO/CAM

Berne, le 15 mai 1990

**Original direkt weitergeleitet**Note pour M. le Secrétaire d'Etat K. JacobiAFFAIRE EVERITE - Brève chronologie

L'entreprise sud-africaine "Everite Limited" possède 3 centres de production (Brackenfell, près de la Ville du Cap; Durban; Kliprivier, près de Johannesburg) et un centre de commercialisation (Port Elisabeth). Le groupe suisse Stephan Schmidheiny possède presque 40 % de son capital-actions.

Revendications des employés, surtout salariales. Plusieurs mois de négociations entre la Direction d'Everite et la main-d'oeuvre, représentée par le syndicat CAWU (Construction and Allied Workers' Union), sans succès. Echec de la tentative de conciliation.

Grève légale dès le 29 mai 1989 dans les 4 unités de l'entreprise Everite. Accusations selon lesquelles l'armée aurait pénétré dans le centre de Brackenfell le même jour et serait intervenue à Kliprivier le 8 juin.

Articles dans la presse suisse. Question Rechsteiner du 12 juin 1989. La réponse qui y est apportée ne satisfait pas le groupe Stephan Schmidheiny. Echange de lettres. Question Mühlemann du 21 juin 1989.

Accord du DFAE pour participation de l'Ambassade à commission d'enquête concernant intervention ou non de l'armée, communiqué à Eternit suisse le 19 juillet 1989. Cette commission n'a pas été constituée.

Lettre d'Eternit/Suisse le 25 août 1989 transmettant deux déclarations sud-africaines, l'une de la police, l'autre de l'armée, d'une portée limitée (pas de demande d'intervention de la part de la société, aucune entrée de véhicules de la police et de l'armée dans l'entreprise dans le but d'intervenir dans le conflit de travail).

Accord entre la Direction d'Everite et CAWU et reprise du travail à fin août / début septembre 1989.

Demande d'éclaircissements à l'Ambassade le 23 février 1990 de la part de la Direction politique à propos intervention ou non des forces de l'ordre. Résultats des démarches de l'Ambassade :

- CAWU n'a en rien modifié sa présentation des événements survenus durant la grève de 1989, à savoir interventions des forces de l'ordre à la demande de la direction d'Everite.
- Remise par le Ministère des affaires étrangères, le 7 mai 1990, de la déclaration de la police sud-africaine susmentionnée, avec précision que la prise de position de l'armée était identique à celle de la police, ce qui rendait surperflu une confirmation écrite (alors qu'en août 1989 l'armée avait également pris position par écrit).

*O. Yersin*

O. Yersin

(Division politique II)

Copie - SI, CFR, YO

mai 90 - 16